

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET D'UN CABINET MINISTÉRIEL

Exercice financier : 2023-2024

Trimestre : octobre-novembre-décembre 2023

Personnel concerné	Total des frais de déplacement
Personnel du cabinet de la ministre Sonia LeBel	40 213,44 \$
Personnel du cabinet du ministre Jonatan Julien	12 112,08 \$
Personnel du Secrétariat du Conseil du trésor	115 295,59 \$
Total ¹	167 621,11 \$

¹ Le montant inclut les allocations de séjour et les dépenses associées aux gardes du corps-chauffeurs de la ministre ou du ministre.